

## EXTRAITS DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2011

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 14 avril 2011 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

**Etaient présents** : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

**Absentes** : Mmes SUTTER et SAUVION.

**Secrétaire de séance** : Ph. PREAU.

☆☆☆

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – Budget principal et budgets annexes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2011 qui s'équilibrent de la façon suivante :

<b>BUDGETS</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Cumul</b>
Budget principal	1 354 825	2 217 970	3 572 795
Assain. eaux usées	32 100	97 370	129 470
Lotis. Bas Bréandes	736 916	555 716	1 292 632
Zone d'activités	326 498	188 000	514 498

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2011 :**

Monsieur le Maire fait un rappel sur la réforme de la taxe professionnelle et le système de compensation qui est mis en place. Il précise également, qu'avec le passage en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la compensation est désormais versée par cette dernière. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer aux taux votés en 2010 la part des taxes additionnelles 2010 de la Communauté de l'Auxerrois. Les nouveaux taux votés pour 2011 sont les suivants :

<b>TAXES</b>	<b>Rappel des taux de 2010</b>	<b>Taux votés en 2011</b>
Taxe d'habitation	10,91	11,30
Foncier bâti	15,48	16,03
Foncier non bâti	38,69	40,07
Taxe professionnelle	17,00	-

### **CONTRAT DE CANTON – PROGRAMME 2011 :**

La programmation du contrat de canton d'Auxerre Nord pour 2010 - 2012, a fixé l'attribution d'une aide de 75 052 € en 2011 à la commune de Perrigny. Le conseil municipal décide d'affecter cette somme à la construction des ateliers municipaux.

### **AMENAGEMENT DE VOIRIE AUX GROSEILLIERS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le projet d'aménagement de voirie aux Groseilliers comprend un aménagement de sécurité pour les piétons et cyclistes, nombreux à traverser le carrefour pour atteindre les routes et chemins de promenade dans ce secteur. Le conseil municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général au titre des amendes de police.

## **REAMENAGEMENT PAYSAGER – DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL**

Le Conseil Régional de Bourgogne a retenu notre dossier de candidature en réponse à l'appel à projets 2010 pour la restauration du bocage. Le conseil municipal sollicite une subvention du Conseil Régional de Bourgogne sur le projet de réaménagement bocager d'une parcelle communale située au hameau des Groseilliers, à hauteur de 80 % d'un montant de 8 800 € HT.

## **MAINTIEN OU NON DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT DANS SES FONCTIONS**

Monsieur le Maire fait savoir que, par arrêté du 21 mars 2011, il a retiré à Mme Sutter la totalité des délégations qu'il lui avait conférées en mars 2008. Sur sa proposition, le conseil municipal procède, à bulletin secret, au vote pour le maintien ou non de Mme Sutter au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas la maintenir dans les fonctions d'adjoint.

## **MODIFICATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire, après la décision du conseil municipal de ne pas maintenir Madame Annick Sutter dans ses fonctions d'adjoint, propose de supprimer ce quatrième poste. Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum et d'un adjoint au minimum. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la commune à compter du 15 avril 2011.

## **EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ETE 2011 :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire la formule des emplois saisonniers pour pallier les congés annuels des agents titulaires. Deux mi-temps et deux temps complets seront proposés à des jeunes de la commune, en juillet et en août, pour l'entretien des espaces verts, d'une part, et le grand ménage dans les écoles, d'autre part. Le recrutement se fera, comme les années précédentes, par tirage au sort après appel à candidature.

## **PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE EN 2011 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, selon le tableau d'avancement de grade proposé par le centre de gestion de l'Yonne, un agent communal est susceptible d'obtenir un avancement en 2011. Le conseil municipal accepte la proposition d'avancement et décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010. Le comité technique paritaire sera consulté ultérieurement pour la fermeture du poste correspondant au grade actuel.

## **COMPOSITION DE LA C.L.E.C.T. - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (C.L.E.C.T.) est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPIC) soumis à cette disposition et les communes membres. S'agissant de la Communauté de l'Auxerrois, cette commission est composée du Maire ou de membres des conseils municipaux des communes adhérentes, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. A l'unanimité, le conseil municipal désigne le Maire, Denis Cumont, pour siéger à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Transfert du pouvoir de police des maires aux présidents des EPCI à fiscalité propre :  
L'article 63 de la loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique du pouvoir de police, du maire au président de l'EPCI compétent

dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers et de l'accueil des gens du voyage. Toutefois, d'ici au 01/12/2011, les maires peuvent s'opposer à ce transfert dans chacun des domaines. Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de conserver les pouvoirs de police dans les domaines précités et notifiera son opposition au transfert automatique au président de la C.A.

- Enquête publique concernant l'aménagement d'un giratoire sur la RD 158 / RD 31 : l'enquête s'est déroulée à la mairie du 9 mars au 13 avril 2011. Peu de personnes sont venues consulter le dossier. Quelques unes ont souhaité rencontrer le commissaire enquêteur et/ou faire des remarques, dont M. Robin qui prend la parole à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 50.